

que les pays des Antilles devront être en mesure d'assurer un approvisionnement constant sur une base concurrentielle aussi bien par les prix que par la qualité. L'ampleur du marché canadien et son expansion sont assurément telles qu'il devrait être possible d'y trouver de la place pour les bananes des Antilles Britanniques sans porter atteinte d'aucune façon aux intérêts commerciaux établis.

Le commerce du sucre entre le Canada et les Antilles britanniques a été de grande importance et il continue de l'être. Cette denrée, plus que toute autre, est au coeur de nos échanges commerciaux. Le Canada compte sur les Antilles britanniques pour quelque 30 p. 100 de ses besoins en sucres importés, ce qui représente d'autre part environ 20 p. 100 des exportations globales de sucre de nos amis antillais.

Ce commerce important s'est développé dans le cadre des ententes sur le tarif préférentiel. Dans les conditions normales de concurrence, le Canada a donc profité d'une source assurée pour une grande partie de ses approvisionnements en sucre. En retour, les pays des Antilles britanniques ont trouvé au Canada un marché préférentiel qui leur a permis de réaliser un profit sur les ventes supérieur à celui qu'ils auraient pu obtenir sur les marchés libres.

Malheureusement, nous avons tous trop souvent dû faire face à des conditions anormales en ce qui concerne le commerce international du sucre. Il y a quelques années, le Canada s'inquiétait grandement des prix excessivement élevés du sucre. Les Canadiens payaient alors le sucre brut $.18\frac{1}{2}$ c la livre; ce prix n'a jamais été atteint depuis. Maintenant, trois ans plus tard, le prix international du sucre connaît une baisse sans précédent. Cette situation ne satisfait personne. Il est bien évident qu'il faudrait conclure une entente internationale profitable sur le sucre qui assurerait une plus grande stabilité à ce commerce, permettrait aux producteurs de réaliser un meilleur profit tout en étant juste envers les consommateurs et qui susciterait une amélioration du commerce international du sucre à l'avantage des pays importateurs et exportateurs.

Nous avons beaucoup entendu parler de sucre dernièrement. Les raffineries canadiennes ont été libres d'acheter le sucre brut sur les marchés internationaux; plusieurs pays peuvent vendre et vendent effectivement le sucre à meilleur prix que les pays des Antilles britanniques. Ces pays ont été obligés de réduire leurs prix, parfois au-dessous du prix coûtant, afin de maintenir le niveau de leurs ventes au Canada; par contre, nos amis des Antilles ont été sérieusement inquiétés par les prix inférieurs qu'ils ont obtenus au Canada. Il est certain qu'en ce qui les concerne, la situation serait encore beaucoup plus grave s'ils ne profitaient pas du tarif préférentiel de \$1 les cent livres dont ils bénéficient depuis 1898.

Nous sommes en voie de conclure une entente qui nous permettrait peut-être de faire disparaître l'entrave tarifaire d'environ .29¢ sur le volume traditionnel de leurs ventes. Nos engagements multilatéraux de commerce et nos besoins n'ont pas rendu les négociations faciles. Cependant, j'espère être bientôt en mesure d'annoncer les détails de cette entente. Nous faisons notre grand possible afin d'aider les Antilles à maintenir leur commerce avec le Canada et à assurer que leurs ventes aux raffineries canadiennes leur procurent un meilleur profit tout en maintenant libre notre marché du sucre.